DEMANDE D'ACTE DE NAISSANCE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom :
……

Prénom :
……..……...

Adresse :
……..……..

Qualité (lien avec la personne concernée par l'acte) : ……..

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA OU LES PERSONNES À LAQUELLE/AUXQUELLES L'ACTE SE RAPPORTE

Date de naissance : …….

Lieu de naissance : …….

Nom et prénom du père : ……

Nom et prénom de la mère : ……..

TYPE ET NOMBRE D'ACTE(S)

Copie intégrale : …….. Extrait avec filiation : ……..Extrait sans filiation : ……

Préciser le motif de la demande :……

Date de la demande : ……..

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTS-DE-SEINE

Hôtel de Ville - 2, rue Claude Liard - 92380 Garches
01 47 95 66 66 - info@garches.fr - www.garches.fr

Généalogistes qui procèdent à des recherches :

- en application de l'article 36 de la loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités
- des dispositions de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence

Peuvent également obtenir une copie intégrale des actes de l'état civil, sous réserve :

- qu'ils justifient de l'autorisation de consultation des actes de l'état civil délivrée par l'administration des archives
- qu'ils soient porteurs d'un mandat ou d'une demande émanant d'un notaire, d'un organisme d'assurance ou de toute autre personne ayant un intérêt direct et légitime.

Les copies intégrales peuvent être délivrées :

- A la personne à laquelle l'acte se rapporte à la condition qu'elle soit majeure ou émancipée
- Ses ascendants
- Ses descendants
- Son conjoint
- Son partenaire lié par un pacte civil de solidarité
- Son représentant légal
- Aux personnes justifiant d'un mandat écrit ou du dispositif de la décision d'habilitation familiale prise en application de l'article 494-1 du code civil au procureur de la République